

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un,

Et le TREIZE JUILLET, à 19H30, le CONSEIL MUNICIPAL de cette COMMUNE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la LOI et dans la salle du conseil municipal habituelle sous la présidence de Madame Maryse ROUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Maryse ROUX, Bernard SARROUY, Cyril KARDASSEVITCH, Alexis LASIS, Solveig LETORT, Sylvain GOLEO, Madeleine SARROUY et Etienne SERCLERAT formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSES : Jean-Laurent DUPONT donne procuration à Solveig LETORT, Sophie RAMBAUD donne procuration à Alexis LASIS, Elsa ROUX donne procuration à Maryse ROUX

ABSENTS :

Solveig LETORT a été désignée comme secrétaire de séance.

## **Mme le Maire ouvre la séance et énumère l'ordre du jour**

- Approbation du compte rendu du 10 juin 2021
- Servitudes publiques : délibération pour régularisation convention signée entre ERDF et la commune en 2013
- Suppression/création du poste d'Adjoint administratif : modification des horaires de plus de 10%
- Modification du temps de travail du poste d'ATSEM existant dans le cadre du CUI-CAE
- Vote des différents tarifs pour « Les Escapades Médiévales » de juillet et d'août
- Autorisation de signature d'une convention avec le groupe La Poste pour la vente de timbres au point accueil
- Questions diverses

### Approbation du compte rendu de la séance du 10 juin 2021 :

Après avoir pris connaissance du compte rendu du 10 juin 2021, l'ensemble des conseillers présents l'approuve en apposant leur signature.

- 1) Servitudes publiques : délibération pour régularisation convention signée entre ERDF et la commune en 2013

Madame le Maire informe qu'une convention a été signée en date du 28 mars 2013 entre ERDF et Mme LABORIE Marie-Josée représentant la commune concernant l'installation une ligne électrique souterraine pour la mise en sécurité surplomb RTE au lieu-dit Cazejourdes sur la parcelle D 46.

Cette convention a pour objet d'indiquer les droits de servitudes consentis à ERDF, et toutes les conditions s'y afférant.

Elle informe que cette convention aurait dû être validée par une délibération du conseil municipal en place en 2013, ce qui n'a pas été fait, d'où la nécessité de régulariser.

**11 VOIX POUR**

- 2) Suppression/création du poste d'Adjoint administratif : modification des horaires de plus de 10%

Madame le Maire rappelle qu'une agence postale communale (annuelle) a été créée au sein de la commune. Elle se trouve dans le bureau du secrétariat de mairie et sera gérée par la secrétaire de mairie en parallèle de ses fonctions habituelles.

Etant donné l'ouverture de l'agence postale communale 15 heures par semaine, il y a lieu d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de l'agent en poste pour qu'elle puisse assurer pleinement toutes ses tâches.

Mme le Maire propose d'augmenter le poste de 29.50 heures à 35 heures.

Vu que la hausse est de plus de 10 %, il y a lieu de modifier le tableau des emplois ainsi :

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif territorial,

Grade : adjoint administratif principal de 2ème classe 29.50 heures hebdomadaire:

-ancien effectif 1

-nouvel effectif 0

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif territorial,

Grade : adjoint administratif principal de 2ème classe 35.00 heures hebdomadaire:

-ancien effectif 0

-nouvel effectif 1

### **11 VOIX POUR**

- 3) Modification du temps de travail du poste d'ATSEM existant dans le cadre du CUI-CAE

Madame le Maire rappelle qu'en date du 22 janvier 2021 a été créé un poste d'Agent de service dans le cadre d'un CUI-CAE.

Il s'agit d'un poste pour les fonctions d'ATSEM à l'école maternelle, pour 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois, à compter du 1er mars 2021 et sur la base de 20 heures hebdomadaires.

Elle précise que ce type de contrat aidé est mis en place pour accompagner les personnes dans leur vie professionnelle, c'est pourquoi, nous avons proposé à l'agent recruté sur ce poste de se former sur la préparation au diplôme du CAP lié à la petite enfance par le biais du GRETA, organisme de formation.

Pour mener à bien ce programme, il y a lieu d'augmenter le temps de travail de cet agent à 35 heures, équivalent temps plein.

Sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

Mme le Maire propose donc de l'autoriser à modifier du temps de travail de l'agent en poste à partir du 1er septembre 2021, date à laquelle le contrat doit être renouvelé.

### **11 VOIX POUR**

- 4) Vote des différents tarifs pour « Les Escapades Médiévales » de juillet et d'août

En date du 10 juin 2021, le conseil a fixé les tarifs pour les produits du tourisme pour 2021.

Il y a lieu de la mettre à jour avec les nouveaux tarifs étant donné les journées d'animations prévues le 27 juillet et du 24 Août 2021 « Escapades Médiévales » avec repas et buvette, mais aussi pour y inclure les tarifs des timbres postaux vendus au point accueil de la Scipione pour les touristes.

Voir la liste des produits annexée.

### **11 VOIX POUR**

- 5) Mise à jour de la convention du R.P.I.

Madame le Maire rappelle que pour la gestion des écoles la commune fonctionne en R.P.I. avec les communes de L'HOSPITALET DU LARZAC et SAUCLIERES. Une convention avait été signée en date du 18 juillet 2018 pour définir les conditions financières de fonctionnement de ce regroupement.

Etant donné les changements de municipalité en 2020, il y a lieu de la mettre à jour la convention et d'en revoir certains articles.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir discuté, le conseil municipal donne délégation de signature à Madame le Maire.

### ***11 VOIX POUR***

- 6) Autorisation de signature d'une convention avec le groupe La Poste pour la vente de timbres au point accueil

Madame le Maire rappelle qu'il a été créé une Agence Postale Communale (annuelle) afin d'améliorer l'accessibilité aux services postaux.

Elle rappelle que l'année dernière La Poste a souhaité ouvrir un « Relais Poste Saisonnier » au point accueil afin de proposer aux locaux et aux touristes les services courriers et colis. Ce service a connu un vif succès et nous souhaitons pouvoir poursuivre uniquement la vente de timbres (à l'unité et en carnet) au point accueil. Ainsi en dehors des horaires d'ouverture de l'agence postale, les touristes pourraient acheter leurs timbres avec les cartes postales.

C'est pourquoi, Mme le Maire propose de signer une convention de partenariat avec La Poste différente de celle signée pour l'Agence Postale Communale, afin d'en définir les modalités.

### ***11 VOIX POUR***

- **Questions diverses : Néant**

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 20h15.**

Maire de La Couvertoirade